

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-404-1930 portant fixation du budget général pour l'exercice 1930-1931.

n° 12-404-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 juillet 1930

Numéro JO
n° 404 du 31/07/1930

Date du numéro
31 juillet 1930

TEXTE INTÉGRAL

Art. 101

— Une taxe fixe de 1 fr. 50 est applicable à tout changement d'intitulé de compte courant postal. Cette taxe est prélevée d'office sur l'avoir du compte.